



FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maquettes  
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09  
Fax: 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur**  
Place Beauvau  
75008 Paris

Villeneuve-Loubet, le 3 août 2020

**Objet :** Emploi des sapeurs-pompiers pour faire face à l'épidémie de covid-19

**REF :** XB. FA/068-2020

Monsieur le ministre,

Aux termes de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, les sapeurs-pompiers peuvent désormais, sous certaines conditions, réaliser des tests PCR.

Cette mesure réglementaire prise par le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, nous interpelle et la FA/SPP-PATS ne peut pas comme d'autres nous en féliciter.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'emploi des sapeurs-pompiers, professionnels, pour des missions non-urgentes n'entrant pas dans notre champ de compétences. Comme nous vous en avons rendu compte lors de notre dernière entrevue, nous n'avons pas vocation à nous substituer aux défaillances des autres services publics de l'État.

Aussi, devons-nous vous faire part que le sapeur-pompier est un technicien de l'urgence et non du soin ou de la prévention de mesures sanitaires. Cette disposition est incompréhensible au moment même où nous devons répondre à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle en période estivale, lutter contre les feux-de-forêts et s'engager de nouveau en première ligne pour ce qu'il conviendra bientôt de qualifier de « 2<sup>ème</sup> vague » de la pandémie.

Ce sont pour ces raisons que nous vous sollicitons afin d'encourager l'emploi d'autres bénévoles ou associations pour la réalisation de ces tâches non-urgentes et contraignantes.

Confiants dans la légitimité que vous saurez accorder à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

**Le Président fédéral, Xavier BOY**